

Travaux d'extension du parc d'Activités de Kérovel
ouest-Commune de Grand-Champ

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Numéro national d'identification :

SIRET : 20006793200018

Ville :

VANNES CEDEX

Code Postal :

56006

Groupement de commande : Non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Identifiant interne de la consultation :

2023.013

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact :

commandepublique@gmvagglo.bzh

Numéro de téléphone du contact :

0297683383

Section 3 : Procédure

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

cf DCE

Capacité économique et financière :

Cf DCE

Capacité technique et professionnelle :

cf DCE

Technique d'achat :

Sans objet

Date et heure limite de réception des plis :

16/03/2023 à 12:30

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Réduction du nombre de candidat : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché :

Travaux d'extension du parc d'Activités de Kérovel ouest-Commune de Grand-Champ

Code CPV principal :

45112500-0

Type de marché :

Travaux

Description succincte du marché :

Travaux d'extension du Parc d'Activités de Kérovel Ouest- Commune de Grand-Champ (lot unique comprenant des travaux de terrassement, travaux routiers, équipement de réseau d'assainissement, travaux d'aménagement paysager d'espaces verts)

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :

Terrassement

Lieu principal d'exécution du marché :

Commune de Grand-Champ

Consultation à tranches : Non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : Non.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.